

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 31/05/2021

Séance du Vendredi 4 Juin 2021

DATE D’AFFICHAGE

LE : 08/06/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 15 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 4 juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 31 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 4

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL (pouvoir donné à Mme VALLET), Claire ESPASA (pouvoir donné à M. BEGUIN), Jonathan PETIT (pouvoir remis à M. MARTINEZ), Jean-Yves SCHROEYERS (pouvoir donné à M. MAZURE)

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH.

Délibération : Décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain lors de la vente d'un bien cadastré ZC565

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la SAS BRAS DE SEINE – Notaires - ECOS à VEXIN SUR EPTE est chargé d'établir un contrat de vente concernant un bien cadastré ZC 565 appartenant à M. et Mme QUEUDRAY Roger au profit de Mr et Mme LE NOTRE Antoine.

Conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1985 relative au droit de préemption urbain, l'office notarial a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner afin de connaître si la commune envisage d'exercer son droit de préemption urbain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain lors de cette vente.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 04 juin 2021.
Le Maire, Héléna MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210604-D2021-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021